

23.05.2012 - 11:48 Uhr

Un succès politique majeur pour la Loterie Romande

Lausanne (ots) -

Le 11 mars 2012 restera une date historique pour la Loterie Romande: ce jour-là, les citoyennes et les citoyens suisses ont accepté, à une majorité de 87%, le nouvel article 106 de la Constitution fédérale relatif aux jeux d'argent.

Engendré par le succès de l'initiative populaire fédérale «Pour des jeux d'argent au service du bien commun», ce nouvel article constitutionnel reprend les éléments essentiels de l'initiative. Non seulement il clarifie la mission des opérateurs de jeux d'argent dans notre pays, mais il garantit surtout que les bénéfices des loteries et des paris continueront d'être versés aux oeuvres caritatives, sportives et culturelles. Ainsi, le noble principe selon lequel les profits des loteries doivent retourner à la communauté qui les a générés est-il désormais inscrit dans la Constitution fédérale!

Dans la foulée, le nouvel article 106 confirme, au plan constitutionnel, la compétence des cantons en matière de loteries. Après avoir été menacée dans son existence, la Loterie Romande ne dépendra désormais que de la volonté politique des six cantons romands. Sa pérennité s'en trouve ainsi, à vue humaine, assurée. Au terme d'une bonne décennie de lutte contre les assauts de la bureaucratie fédérale et de longues procédures devant les tribunaux, le scrutin du 11 mars dernier offre une victoire éclatante à notre institution. De plus, cette victoire arrive après que le Tribunal fédéral ait intégralement annulé, le 28 janvier 2011, l'interdiction de la loterie électronique Tactilo prononcée par la Commission fédérale des maisons de jeu.

Ces succès, comme un formidable clin d'oeil de l'histoire, préludent le 75e anniversaire de la Loterie Romande célébré en cette année 2012.

Mercredi à Lausanne, dans les locaux de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), la Loterie Romande a tenu sa conférence de presse annuelle et annoncé les résultats d'exploitation 2011, sous la présidence de M. Jean-Pierre Beuret, en présence du directeur général M. Jean-Luc Moner-Banet et du président de la Conférence des Organes cantonaux de répartition des bénéfices de la Loterie Romande (CPOR), M. Daniel Monnin.

Bénéfice 2011: 205,2 millions de francs pour l'action sociale, la culture, le sport et l'environnement

Après une consolidation de ses activités en 2010, la Loterie Romande enregistre une légère croissance au terme de l'exercice 2011. Le revenu brut des jeux (RBJ) s'inscrit en hausse de 3,4% pour s'établir à 370 millions de francs; le bénéfice net, pour sa part, affiche une progression de 2,3% et s'élève à 205,2 millions de francs. Si les ventes ont augmenté, la politique de réduction des coûts de fonctionnement a également porté ses fruits et contribue à expliquer la hausse du bénéfice de l'entreprise. La Loterie Romande a par ailleurs poursuivi sa politique de «Jeu Responsable», initiée il y a plus de 10 ans déjà, et ainsi étoffé les mesures prises en matière de prévention et de lutte contre le jeu excessif.

De très bons résultats

Sur le plan comptable, le RBJ - soit les montants misés moins les gains encaissés par les joueurs - enregistre une légère progression en s'établissant à 370 millions de francs, ce qui représente une hausse de 3,4% par rapport à 2010 (358 millions). Cette augmentation est due à la progression des ventes de billets à gratter, mais en grande partie aussi au succès de la nouvelle formule de l'Euro Millions qui, depuis mai 2011, offre la possibilité de participer à un tirage hebdomadaire supplémentaire le mardi.

Le bénéfice net, pour sa part, s'est établi à 205,2 millions de francs. Ce chiffre traduit une hausse de 2,3% par rapport à 2010, précédente meilleure année de l'histoire de la Loterie Romande (200,5 millions). La dissolution de provisions ainsi que la réduction des coûts de fonctionnement expliquent également cet excellent résultat.

Employant 285 collaborateurs au 1er janvier 2012, la Loterie Romande a par ailleurs versé 69,2 millions de francs de commissions de vente à près de 2800 dépositaires en 2011. Par ce biais, elle contribue de manière significative

à l'activité des commerces de proximité (kiosques et cafés-restaurants), aussi bien dans les centres urbains que dans les quartiers périphériques et les villages.

Distribution du bénéfice

Quelque 3000 fondations et institutions d'utilité publique ont bénéficié du soutien de la Loterie Romande en 2011. En moyenne, plus de 500'000 francs par jour ont ainsi été distribués aux oeuvres caritatives, sociales et sportives de Suisse romande.

Après prélèvement de la taxe de 0,5% sur le RBJ destinée à la prévention et à la lutte contre le jeu excessif, le bénéfice de l'année 2011 se répartit de la manière suivante: 5/6e aux Organes cantonaux de répartition, soit plus de 170 millions de francs pour soutenir des projets dans les domaines de l'action sociale, la culture ou l'environnement; et 1/6e au sport, soit 34 millions de francs.

Le nouveau site Internet des Organes cantonaux de répartition, www.entraide.ch, donne de plus amples informations sur les critères d'octroi des dons, transparents et clairement définis par des conditions-cadres, ainsi que sur les montants versés aux différentes associations.

Certifications

Depuis mars 2009, la Loterie Romande détient l'importante certification ISO 27001, qui garantit, au niveau international, que l'entreprise applique et maîtrise les meilleures procédures possibles en matière de sécurité et de gestion des risques. Décernée pour une période de trois ans, cette certification a fait l'objet d'audits intermédiaires et a été renouvelée avec succès en mars 2012. La Loterie Romande est très heureuse du renouvellement de cette certification, qui atteste de l'équité et de la qualité des jeux mis sur le marché.

La Loterie Romande détient également plusieurs certifications en matière de «Jeu Responsable», qui témoignent des efforts soutenus que l'institution fournit, depuis plus de dix ans déjà, dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le jeu excessif. Edictées par l'Association des loteries européennes (European Lotteries) et l'Association mondiale des loteries (World Lottery Association), ces certifications seront réévaluées en juin et septembre prochains, conformément aux dispositions prévues pour leur renouvellement.

1937-2012: 75 ans d'engagement en faveur de la communauté

Fondée en 1937, la Loterie Romande célèbre en 2012 son 75e anniversaire. Pour marquer cet événement, elle s'est associée à plusieurs Fêtes de la musique qui auront lieu en Suisse romande du 16 au 24 juin prochain. Dans six villes - Delémont, Lausanne, Fribourg, Monthey, Neuchâtel et Genève - des scènes «Loterie Romande» permettront à un large public de découvrir ou redécouvrir les talents musicaux romands, têtes d'affiche ou jeunes prodiges, dans une ambiance conviviale et festive. Les concerts seront gratuits et accessibles à tous.

Contact:

M. Jean-Pierre Beuret, Président

M. Jean-Luc Moner-Banet, Directeur général

M. Daniel Monnin, Président CPOR

Tél.: +41/21/348'13'28

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001627/100718918> abgerufen werden.